

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2024

Commune de SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

Le deux février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. René SARROCA, Maire

Présents : René SARROCA - Philippe CORNELOUP - Philippe JOUANIN - Mathieu CORNELOUP - Estelle BORDE

Absent excusé : Jacques GUILLON - Clément DUBOIS- Carlos LANCHAS PALOS

Membres en exercice : 08 – Présents : 5

Date de convocation : 26 janvier 2024

Philippe JOUANIN a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 08 décembre 2023 ;
- Loi énergies renouvelables ;
- Travaux prévus pour 2024
- Projets pour 2024
- Délibérations
- Questions diverses.

Le compte rendu de la réunion du 08 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

LOI ENERGIES RENOUVELABLES :

Rappel des dernières réunions La réunion publique s'est tenu avant la réunion de conseil le 08 décembre à 18h30. Les conseillers font le point sur la réunion publique et décident les zones suivantes :

APPROUVE les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, telles que définies ci-après, et dont les cartes par énergie sont annexées à la présente délibération.

Photovoltaïque en toiture : sous respect des règles d'urbanisme, ZAER pour l'ensemble des constructions du territoire communal. Priorité donnée aux bâtiments agricoles de grande taille.

Biomasse - bois énergie : ZAER sur l'ensemble du territoire communal.

Géothermie en surface et en profondeur : ZAER sur l'ensemble du territoire communal.

Biomasse - réseau de chaleur : ZAER envisageable à moyen/long terme dans le bourg pour les bâtiments communaux et privés, sous réserve de sa faisabilité et de sa rentabilité.

Solaire thermique : ZAER sur l'ensemble du territoire communal.

Hydroélectrique : ZAER envisageable sur le site du Moulin de Guenard.

ECARTE sur l'ensemble de son territoire communal toute zone concernant l'éolien, le photovoltaïsme au sol, l'agrivoltaïsme, et la méthanisation.

La délibération a été envoyée le 31 janvier 2024 avec toutes les annexes.

Une maison de Saint Didier a été retirée des ZAER suite à la demande du propriétaire.

Les délibérations des ZAER de chaque commune sont parties au niveau de la région pour étudier si l'objectif régional est atteint.

Monsieur le Maire a eu une réunion avec des agents de LA POSTE qui aident les communes pour les projets de travaux d'économie d'énergie.

LA POSTE s'occupe de monter des dossiers d'aide privé et public.

A la suite de ce rendez-vous les agents ont proposé à Monsieur le Maire de contacter la mairie de Oyé qui est en réflexion sur un réseau de chaleur afin de mutualiser nos approches.

Les conseillers proposent de demander aux communes qui ont installé un réseau de chaleur qu'elle a été les étapes de leurs travaux.

TRAVAUX PREVUS POUR 2024

- Curage des fossés,
- Vidange de la fosse septique du logement de l'école,
- Réfection du plafond de la cuisine de la salle des fêtes,
- Peinture de la véranda du restaurant, (devis reçu de Monsieur THIBAUDIER, en attente du devis de la SAS FAYET)

DELIBERATIONS :

Tarif Salle des fêtes

Monsieur le maire explique au conseil qu'il y a différents tarifs pour la location de la vaisselle lors des réservations de la salle. Il rappelle également qu'aucun inventaire de la vaisselle n'est fait lors de la réservation et que la vaisselle est totalement accessible.

Le conseil décide à l'unanimité des présents de modifier les tarifs de la salle des fêtes à partir du 05 février 2024 comme suit :

| | COMMUNE | EXTERIEUR |
|---|--|-----------|
| Repas de famille | 100 € | 150 € |
| Vaisselle | 30 € | 40€ |
| Réunion sans repas | Gratuit | 50 € |
| Association | Location gratuite seulement l'électricité | |
| Location traiteur le week-end (avec vaisselle) | | 200€ |
| Electricité selon consommation | 0.45 € le KW | |

Prévoyance santé et mutuelle – CDG

Monsieur le maire explique au conseiller que la délibération de la dernière réunion de conseil à été prise trop tôt par rapport au Centre de Gestion.

Les conseillers doivent donc redélibérer sur ce sujet.

Dès le 1^{er} janvier 2018, le CDG71 a mis en œuvre une convention de participation en Prévoyance en faveur des employeurs territoriaux du département. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2024. Le CDG prépare la mise en œuvre d'un nouveau contrat collectif en Prévoyance qui prendra effet le 1^{er} janvier 2025.

Dans ce contexte et afin d'élaborer le cahier des charges des deux consultations en Prévoyance et en Santé que le CDG71 mettra en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025, Le CDG souhaite **recueillir les lettres d'intention des employeurs territoriaux de la Saône-et-Loire souhaitant intégrer nos consultations.**

Le conseil décide à l'unanimité des présents d'accepter que la commune intègre la consultation.

QUESTIONS DIVERSES :

- La fibre est bien installée sur la commune.
- Les travaux de l'antenne devraient bientôt débiter mais à ce jour aucune nouvelle des entreprises.
- Le chiffre d'affaires du marché au Cadran est de -14% en 2023 par rapport à 2022. Etude pour des panneaux solaires plus performants pour le marché.
- Travaux de la Gendarmerie de Semur-en-Brionnais : aucune offre n'a été faite pour 3 lots.
- Le PLUi est toujours en cours de modification.
- La cyclo Bernard THEVENET nous a demandé de fermer la route de Montrafond le 25 mai 2024.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 05 avril 2024.

Le Maire : René SARROCA